

MAIRIE DES ALLUES

SITES D'ACCUEIL DES JOP 2030 : LE COJOP NE RESPECTE PLUS LES RÈGLES ET LES ENGAGEMENTS, MÉRIBEL SE RETIRE

Méribel, le 17 juillet 2025

La charte olympique bafouée, les engagements pris initialement lors de la candidature, reniés, les paralympiques discriminés, d'importants surcoûts financiers de plusieurs dizaines de millions d'euros, une empreinte environnementale considérablement accrue, telles sont les conséquences des décisions envisagées par le COJOP.

Dans ces conditions, Méribel ne cautionne pas la position du COJOP et souhaite bonne chance aux athlètes et aux sites organisateurs.

MISE EN CAUSE DE LA CHARTE OLYMPIQUE ET MULTIPLICATION DES SITES

Le passage ce jour à Méribel d'une délégation du COJOP n'a fait que confirmer l'**organisation dans plusieurs sites éclatés des épreuves de ski alpin olympique et paralympique** initialement prévues à Méribel et Courchevel.

La demande faite au maire des Allues (Méribel) d'organiser des épreuves paralympiques dissociées des épreuves olympiques alpines n'est ni conforme à la charte olympique ni aux engagements pris lors de la candidature.

Pourquoi ne pas tirer des enseignements de ce qui a fait le succès de PARIS 2024 en respectant les paralympiens en les traitant sur un pied d'égalité ?

Terminés la rigueur budgétaire et le traitement égalitaire des athlètes paralympiques, repoussées au second plan l'empreinte carbone limitée et la frugalité environnementale, bafouée la parole donnée.

Méribel prend acte de ces décisions du COJOP et se retire de la mêlée, soucieuse de respecter les engagements pris dans le cadre de la candidature et de son schéma environnemental MÉRIBEL 2038, opérationnel depuis 4 ans déjà.

À Méribel, l'héritage des grandes compétitions sportives prend tout son sens. En effet, depuis les JO d'Albertville de 1992, Méribel a entretenu et modernisé ses infrastructures, pour accueillir des manifestations et ses clients dans les meilleures conditions, dans le respect de l'argent public et de l'environnement.

Pour se faire, Méribel a amélioré ses liens et les transports avec Brides-les-bains, fait évoluer son Parc olympique et ses infrastructures d'accueil. La piste du Roc de fer a, depuis, accueilli les disciplines

techniques et les épreuves de vitesse de coupe du monde, des finales de coupe du monde, des championnats de France et des championnats du monde Courchevel-Méribel 2023. Autant dire qu'elle est en capacité d'accueillir les épreuves olympiques et paralympiques comme initialement promis et prévu, quasiment sans frais supplémentaires.

Ce bouleversement pourrait même entraîner la chute du fragile équilibre trouvé entre les Alpes du sud et les Alpes du nord.

CE QUI POSE PROBLÈME

Faire le choix de multiplier les sites d'accueil des épreuves contrevient au principe même de l'application de la charte olympique concernant l'organisation des épreuves paralympiques (lire ci-dessous) qui requiert depuis 2001 une unité de lieu. Cette unité de lieu a fait ses preuves et sera d'actualité l'an prochain en Italie. En effet, Cortina d'Ampezzo accueillera le ski alpin dames et les paralympiques dans un souci d'équité, d'économie et de respect de l'environnement, comme cela était prévu pour Méribel.

Le nouveau projet ne respecte pas l'esprit de la charte olympique en dissociant les épreuves et multipliant les coûts et l'empreinte carbone.

Alpes 2030 serait la première destination depuis 2002 à remettre en cause la mutualisation des sites olympiques et paralympiques pour le ski. Une véritable aberration, à la fois logistique, financière, environnementale et symbolique.

- 2002 : Salt Lake City (États-Unis)

Les sites olympiques ont été réutilisés pour les épreuves paralympiques.

- 2006 : Turin (Italie)

Les compétitions se sont déroulées sur les mêmes sites alpins que les JO, notamment à Sestrière (ski alpin) et Pragelato (ski de fond et biathlon).

- 2010 : Vancouver (Canada)

Sites partagés : Whistler pour les sports de neige.

- 2014 : Sotchi (Russie)

Les sites de Rosa Khutor (ski alpin) et Laura (ski de fond, biathlon) ont été utilisés pour les deux Jeux.

- 2018 : PyeongChang (Corée du Sud)

Jeongseon Alpine Centre et Alpensia Biathlon Centre ont accueilli les mêmes disciplines en version olympique et paralympique.

- 2022 : Pékin (Chine)

Sites : Yanqing pour le ski alpin, Zhangjiakou pour le ski de fond et biathlon.

- 2026 : Cortina d'Ampezzo (Italie)

Aberration logistique et financière

- Gérer plusieurs chaînes d'approvisionnement, systèmes de transport, installations techniques... multiplie les complications.
- L'expertise accumulée pendant les JO (sécurité, médical, personnel) ne peut pas être capitalisée pour les Jeux paralympiques si les sites sont éloignés.
- Cela double les coûts d'infrastructure, d'aménagement, de transport, d'hébergement...
- L'héritage des Jeux devient moins cohérent et plus coûteux à entretenir.
- Les économies d'échelle possibles en mutualisant les sites sont perdues.

Aberration environnementale

- Multiplier les sites signifie plus de constructions, plus de déplacements, plus d'empreinte carbone.
- Cela contredit les engagements croissants des Jeux Olympiques et Paralympiques pour des événements durables ou à impact réduit.



Aberration symbolique et politique

- Cela peut être perçu comme une forme de discrimination ou de hiérarchisation des Jeux : "les JO ici, les Jeux paralympiques là-bas".
- Le message d'égalité, d'inclusion et de continuité entre les deux événements est brisé.
- Cela contredit l'engagement du Comité international olympique (CIO) et du Comité International Paralympique (CIP) à organiser les deux événements comme deux volets d'une même célébration sportive.

LA POSITION DE MÉRIBEL

Dans ce contexte où les épreuves paralympiques sont devenues une variable d'ajustement, les engagements financiers repoussés au second plan dans une France en difficulté, et l'empreinte carbone en pleine explosion, la station de Méribel, par la voix de son Maire, de son Conseil municipal et de ses acteurs économiques, refuse de cautionner ces petits arrangements qui contreviennent à ses valeurs et ont pour conséquence :

- La différenciation entre athlètes olympiens et paralympiens ;
- L'augmentation du bilan carbone et plus largement la dégradation du bilan environnemental dûe notamment à la multiplication et l'éloignement des sites ;
- L'accroissement du déficit financier de l'organisation des JOP 2030 dû à la multiplication des sites et à de nouvelles et coûteuses infrastructures.

Méribel confirme sa disponibilité, conformément à ses engagements :

- **D'accueillir les épreuves olympiques de ski alpin (Dames) en lien avec Courchevel (Hommes) ;**
- **D'accueillir les épreuves paralympiques de ski ;**
- **De mutualiser les moyens dévolus à l'organisation des épreuves olympiques et paralympiques avec ses voisines Courchevel, Brides-les-Bains et Bozel.**

UN ENGAGEMENT AU PLUS HAUT NIVEAU DEPUIS 1992

Depuis plus de 35 ans, Méribel accueille de grandes compétitions internationales de ski alpin :

- 1992 : épreuves olympiques de ski alpin dames lors des JO d'Albertville,
- 2015 : organisation des finales de la Coupe du monde de ski alpin (hommes et dames),
- 2022 : co-organisation des finales de la Coupe du monde de ski alpin Méribel – Courchevel,
- 2023 : co-organisation des Championnats du monde FIS de ski alpin Méribel – Courchevel,
- 2023-2024 : montage du dossier de candidature des JO 2030, avec garanties, accueil des délégations, lettres d'engagement et conventions signées,
- 2026 : organisation d'une étape de la Coupe du monde de para ski Alpin (technique).

Au fil des années, la piste du Roc de fer a fait l'objet d'améliorations constantes, constituant un héritage qu'elle souhaite mettre à disposition des JOP 2030 en ne requérant aucun investissement lourd.



Annexe : EXTRAITS DE LA CHARTE OLYMPIQUE

Ce document stratégique insiste sur l'importance d'une "approche intégrée et inclusive" dans la gestion des Jeux :

- Recommandation 8 : "Promote the inclusion of people with disabilities in the Olympic Movement."
- Il y est également affirmé : "The IOC will work closely with the IPC to make the organization of the Olympic and Paralympic Games more integrated."

👉 Le CIO exprime donc la volonté de convergence croissante entre les deux événements, dans une logique de visibilité équivalente et de partage des infrastructures.

Le contrat entre le CIO et le CIP (accord de coopération de 2018) :

- Depuis 2001, et renforcé en 2018, le CIO et le CIP ont contractuellement lié l'organisation des Jeux paralympiques à celle des Jeux olympiques.
- Selon l'accord de 2018 : "The IOC and IPC agree to continue the practice of organizing the Olympic and Paralympic Games in the same host city and with the same organizing committee."

👉 Cela signifie que le modèle officiel du CIO est la co-organisation des deux événements sur le même site, par le même comité organisateur, précisément pour éviter toute hiérarchie implicite ou marginalisation du paralympisme.

Déclarations du CIO et du CIP

Thomas Bach, président du CIO, lors de la signature de l'accord CIO-CIP en 2018 :

- "This long-term agreement is a further demonstration of our commitment to working together and to promoting inclusiveness in sport."

Contact presse

Sophie DENIS, directrice générale des services
sophie.denis@mairiedesallues.fr

